

La parentalité

1- Pourquoi le choix de ce thème de réflexion ?

Membres de droit dans les conseils d'école, notre attention s'est souvent portée sur le rôle et la qualité "de représentation" des parents élus. Nous souhaitons y réfléchir pour mettre en place une sorte de formation à cette fonction. (cf. document proposé aux directrices et directeurs d'école avant le 1er conseil d'école de cette année scolaire 2018-2019) lors du congrès national des DDEN de juin 2018, à Paris, un IEN est venu exposer la variété d'actions mises en place dans sa circonscription sur "la parentalité". Nous avons souhaité "faire le point" sur cette notion et relever ce qui est mis en place dans notre département.

2- Construction du concept de "parentalité"

Dès 1930, Bronislaw Malinowski (anthropologue anglophone) conçoit l'idée de parentalité comme les fonctions tenues par les parents à l'égard de leurs enfants : procréation, nourrissage, éducation, attribution d'identité, accès au statut d'adulte

→ Suite aux "dérapages" des enfants des banlieues, ce concept pointait surtout les insuffisances éducatives des parents. Dans les années soixante, une autre approche est développée par des psychanalystes, qui insistent sur la parentalité comme construction des positions parentales en référence au processus psychique du « devenir parent ». Par la suite (années quatre-vingt-dix), des pédopsychiatres, des psychanalystes en liaison avec des travailleurs sociaux s'approprient ce concept en l'explicitant et en donnant une définition opérationnelle de la parentalité selon 3 axes :

- axe de l'exercice de la parentalité (se rapprochant du domaine juridique : droits, devoirs, transmission du nom)

- axe du ressenti de la parentalité (se sentir ou non parent d'un enfant ; enfant imaginaire/réel)

- axe de la pratique de la parentalité (ensemble des actes de la vie quotidienne : alimentation, éducation, soins...)

"La parentalité est l'ensemble des savoir-être et savoir-faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant mais, également, en autorité, exigence, cohérence et continuité." (Centre Local de Promotion de la Santé de Huy-Waremme - 2004)

→ La parentalité est alors conçue comme une aide à la fonction et au rôle de parent ; elle vise à renforcer et améliorer ces compétences.

3- Créations institutionnelles

* La loi du 04 juin 1970, substitue "l'autorité parentale" à "la puissance paternelle" : pères et mères partagent l'autorité.

* En juin 1998, une délégation interministérielle à la famille est créée dans le but de développer les lieux d'écoute et de parole des parents (budget développé pour l'action sociale et la CNAF)

* En août 2000, Jack Lang (ministre de l'Education nationale) et Ségolène Royal (ministre déléguée à la famille) décident de prendre des mesures pour renforcer les relations entre les familles et l'école :

- développement de l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs

- création, avec les associations de parents, de réseaux d'aide aux familles

- institutionnalisation de "la parité" parentale permettant aux 2 parents de pouvoir être informés et avoir droit partagé de décision.

* le 9/03/1999 sont institués « les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents » (REAAP) : action interministérielle s'appuyant sur un large partenariat (CNAF, UNAF, FCPE...)

* en 2010, le Comité national de soutien à la parentalité (CNSP) est créé et placé auprès du ministre en charge de la famille. Il met en œuvre une démarche d'évaluation, de communication et d'information en matière d'accompagnement des parents. Les actions se passent dans les centres CAF. Depuis 2010, de nombreuses actions ont été réalisées en Loir et Cher. Pour ce qui concerne plus particulièrement l'école :- les associations de parents, les parcours de scolarisation - la souffrance à l'école

(2011)

- les liens parents-école en 2013

- la pédagogie Montessori en 2014

Une définition de la parentalité a été validée et publiée fin 2011 par le CNSP :
« **la parentalité désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives, culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant** »

4- Actions mises en place en 2018 dans notre département

Dans les centres CAF :

- Atelier « après l'école » de sept 18 à janvier 19 (Vineuil)

- Infos « bientôt bébé » 18/10/18 – Romorantin

- Info/échange Parents 16/10/18 – Vendôme

L'UDAF 41 a mis en place à Blois depuis septembre 2018 « du théâtre forum » pour parler de parentalité (mise en scène de situations de conflit). L'UDAF 41 a souhaité proposer une action innovante d'accompagnement à la parentalité pour aborder le thème de la communication parents-enfants

5-Intervention de M. Vételé (adjoint au maire de Blois chargé de l'Education et de la Jeunesse)

Pour la ville de Blois, l'aide à la parentalité est un enjeu déterminant.

- Il a été créé une mission parentalité : clarification des codes de l'École, des attendus de l'institution afin d'être une interface entre la communauté éducative et les parents ; visant le mieux vivre ensemble dans l'intérêt de l'Enfant.

- L'École subit trop de pression de la Société. Les parents sont les premiers éducateurs de l'Enfant. L'École a un rôle d'instruction et de socialisation.

Il est important d'assurer le respect de tous les liens commune / enseignants / parents car cela détermine la qualité du climat scolaire.

- Les enseignants doivent impliquer les parents dans l'école en racontant, expliquant ce qui se passe en classe via l'utilisation des moyens numériques et/ou audio-visuels (photos, vidéos)

- Le Programme de Réussite Educative (PRE) permet l'accompagnement de l'enfant et de sa famille dans un contrat personnalisé : de nombreuses activités sont ainsi mises en place. *"le 28 novembre 2014, instruction commune des ministères de la Ville et de l'Education nationale relative à « l'intégration des enjeux d'éducation au sein des contrats de ville » et qui vise une nécessaire articulation de l'ensemble des stratégies et actions menées par les acteurs publics (villes et éducation nationale) et associatifs (CAF, caisse des écoles, CCAS) en faveur de la réussite scolaire et éducative des élèves des quartiers."*

Information :

M Vételé attire notre attention et demande notre vigilance : en janvier, une loi sur le statut de l'École (place et rôle du directeur d'école, scolarisation obligatoire des enfants dès 3 ans...) sera débattue devant le parlement. Cela aura une répercussion importante sur les finances municipales de Blois car il y a un différentiel de financement supplémentaire de 1000€/enfant en école maternelle privée / aux écoles publiques.

une question posée à M Vételé : avec le dédoublement des classes de CP et CE1, les enfants de MS de maternelle ne peuvent plus faire la sieste, leur dortoir ayant été réquisitionné.

Réponse donnée par M Delaume : → la sieste en dortoir ne concerne que les enfants de TPS et PS ; ensuite, dans les classes il y a un temps de repos qui peut se faire sur des tapis.

→ Depuis 2013, il y a une réduction du temps d'attente entre le repas et le moment de repos : les enfants de PS sont couchés aussitôt la fin du repas.

6- Intervention de M Delaume (IEN adjoint à Mme l'IA) : "La relation familles - École"

L'objectif est une coéducation, c'est à dire une éducation partagée de l'Enfant. Le rôle de l'École est d'enlever les sous-entendus et les incompréhensions qui peuvent exister en travaillant sur une clarification des attentes, des objectifs et des moyens mis en œuvre et la production d'une documentation variée sur ce qui se passe en classe. Il faut rassurer parents et enfants afin que l'École soit un lieu d'échanges et de compréhension réciproque, un lieu où l'Enfant se construit en toute "confiance".

Historiquement.

* depuis la "lettre aux instituteurs"(juillet 1833) : pour François Guizot, l'enseignant était pensé comme le diffuseur d'une morale laïque dont les parents étaient reconnaissants. On y relevait la bonne foi de l'autorité familiale et la bienveillance des familles respectant l'autorité de l'enseignant.

* la loi Haby (11/07/1975) a institué la communication entre l'École et les familles à propos des résultats scolaires des élèves ; et a créé les conseils d'écoles avec, en même temps la reconnaissance des fédérations de parents d'élèves.

* la circulaire 2006-137 du 25/08/2006 mentionne clairement dans le référentiel de compétences des professeurs des écoles, parmi d'autres compétences, : l'aptitude à coopérer au sein d'une équipe, à coopérer avec les parents d'élèves, à coopérer avec les partenaires de l'École.

* des actions de l'Education nationale vers les familles issues de l'immigration : "la politique de l'éducation prioritaire" (novembre 2009) : l'objectif était "d'assurer l'égalité républicaine" et de "mettre en place une École qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire".

* la circulaire 2013-142 du 15/10/2013 "Pour construire l'École de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les parents, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur" : création d'un "espace parents" dans les écoles pour construire des relations "utiles" à la coéducation (café des parents, débats sur la laïcité, classes ouvertes, formation des parents délégués... ; mise en place, dans les collèges, de l'accompagnement aux devoirs : "le dispositif devoirs faits".

* la circulaire 2017-060 du 03/04/2017 : "Dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants" (pour les parents des quartiers prioritaires ou primo-arrivants)

Les formations ont pour but d'améliorer les compétences des parents bénéficiaires suivant trois axes d'apprentissage :

- *l'acquisition du français* (comprendre, parler, lire et écrire). Il s'agit de permettre aux parents notamment de : comprendre les documents écrits relatifs à la scolarité de leurs enfants (bulletins scolaires, carnets de correspondance, emploi du temps scolaire...); participer

aux échanges oraux concernant la scolarité de leurs enfants, aux réunions parents-professeurs.

- *la connaissance des valeurs de la République et leur mise en œuvre dans la société française*. Il s'agit de permettre aux parents de : s'approprier les valeurs de la République telles que la liberté, l'égalité dont l'égalité entre les hommes et les femmes, la fraternité, la laïcité, le droit à l'instruction ; comprendre et savoir se repérer dans les usages sociaux implicites du quotidien. Exemples : prise de rendez-vous, manières de s'adresser à l'autre, règles de politesse.

- *la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents*. Selon les modalités de la circulaire relations école-parents n° 2013-142 du 15 octobre 2013, les parents étrangers allophones doivent :

Être en capacité de coopérer avec l'école dans une perspective de co-éducation, notamment en connaissant les rôles des différents intervenants ; - avoir un accès effectif à leur droit d'information et d'expression ;

- être en mesure d'assurer le suivi de la scolarité de leurs enfants, par la compréhension des règles de fonctionnement des écoles et des établissements ainsi que des documents scolaires (bulletins, carnets de liaison etc.). L'École évolue donc, pour une meilleure réussite des élèves, vers de plus en plus d'implication

des parents dans la compréhension et dans le fonctionnement de l'école de leurs enfants. Un "climat scolaire" de confiance et de respect réciproque se construit avec parents et enfants. Les parents s'engagent pour aider aux différents projets proposés par les équipes enseignantes. Il ne faut pas mésestimer les difficultés que peuvent rencontrer les parents face aux différents outils de communication.

Outils créés par l'Éducation nationale

- l' "Expérithèque" (Eduscol): La bibliothèque nationale "Expérithèque" recense plus de 5 000 projets innovants et expérimentaux mis en œuvre dans les écoles et les établissements scolaires, afin d'élaborer divers outils thématiques d'information, d'analyse, de pilotage et d'évaluation.

- la "mallette des parents" : site commun aux parents et aux professionnels de l'éducation où sont proposés des conseils, des ressources, des outils pour mieux comprendre les enjeux de l'École et pour renforcer le lien entre les différents acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant.

- un livret scolaire unique pour l'élève du CP à la 3ème est le même pour tous les enfants de France.

- des espaces numériques de travail (communication parents-enseignants)

- "e-Parents" : l'application pour les parents d'enfants du CP à la terminale (05/09/2017) Cette application officielle du ministère de l'Éducation nationale, propose aux parents des informations et des réponses pratiques et concrètes, au plus près du quotidien de leurs enfants à l'école, au collège et au lycée.

*le calendrier des vacances scolaires et des événements importants de l'année

*l'organisation des cours de votre enfant

*l'accès à un ou plusieurs services du portail Scolarité Services : livret scolaire, fiche de renseignements administratifs, demande de bourse, suivi de la vie scolaire de vos enfants, télépaiement, inscription au lycée

*des infos et des conseils thématiques pour accompagner vos enfants durant toute l'année scolaire

*des notifications pour ne manquer aucune date ou information importante

*les coordonnées de l'école ou de l'établissement de vos enfants

*la liste des fournitures scolaires recommandées".

7- Présentation des actions mises en place à l'école Croix-Chevallier-Mandela par M. Launay (directeur)
école située en REP+ dans la ZEP de Blois (15 classes - 312 élèves) 1ère analyse : les parents des élèves de ce quartier craignent de se rendre à l'école par peur d'être jugés et ont honte de leur situation. Pour eux, cependant, l'École est encore un ascenseur social.

L'école applique les recommandations du référentiel REP+ et son axe N°3 du projet d'école est : "l'ouverture vers l'extérieur pour une coéducation"

La communauté éducative (35 membres) est composée des enseignants et des divers intervenants agissant dans l'école (personnel municipal). Lors des conseils d'école, **Chacun a la même voix délibérative lors des réunions.**

L'équipe enseignante est dynamique et pratique une pédagogie de projets.

- dès l'inscription, le directeur donne et explique "le livret d'accueil" composé par l'équipe, il fait signer le règlement de l'école et fait la visite des lieux- le directeur (totalement déchargé de classe) se met à la disposition des familles pour aider à résoudre les difficultés administratives qu'elles peuvent rencontrer ; si nécessaire, il les accompagne vers les services correspondants.

- l'accueil, le matin et en début d'après-midi, se fait en classe (pas de récréation), le directeur accueille tout le monde au portail "avec le sourire" ! Les parents ont la possibilité d'emmener leur enfant et de parler avec l'enseignant si nécessaire

- pour les récréations, des zones de jeux avec matériel sont prévues. Chaque classe a une zone de jeux suivant un planning hebdomadaire.

- Les parents d'élèves organisent une vente de gâteaux un vendredi par mois (la somme récoltée est utilisée pour acheter des jeux pour les récréations)

- en cas de difficultés d'entente entre enfants, une médiation par les pairs commence à se mettre en place.

- la mise en place de « protocole de communication » pour accueillir les parents dans le bureau et lors des équipes éducatives

- opération "école ouverte" pour permettre aux parents de comprendre le vécu en classe de leur enfant (cette année : 40 parents y ont participé)

- une information des familles aux élections de leurs représentants aux conseils d'école est faite chaque année(40% de participation en octobre 2018) ainsi qu'une formation au rôle de délégués de parents.

- Chaque enseignant grâce au dispositif REP+ prend le temps de remettre individuellement le bulletin scolaire aux parents d'élèves en le commentant en présence de l'enfant.- repas partagés entre parents et équipe éducative- "on joue ensemble"(parents-enfants) : 45mn en début de matinée 1 fois/semaine avec présence du maître du RASED (aide relationnelle)

- "on lit ensemble et on papote ensemble" (ex de sujet abordé : quelle position parentale adopter face à l'addiction des enfants aux écrans)- un "pass Ville de Blois", en partenariat avec les associations de quartier, ont permis aux familles de découvrir le pass et passer une journée à la maison de la magie (samedi 7 avril 2017)

Autres activités en partenariat avec les parents :- un carnaval dans le quartier- une classe Dojo (application pour communiquer avec les parents)- les photos scolaires se font individuellement et par fratrie, cette action est organisée par les parents et le directeur

Le directeur insiste beaucoup sur la qualité d'écoute, de bienveillance dans les relations et de respect mutuel pour le "bien vivre" à l'école de tous les partenaires et des enfants.

8- La Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (FNEPE) est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique et agréée association de jeunesse et d'éducation populaire. Indépendante de toute organisation confessionnelle, syndicale ou politique, elle fédère, aujourd'hui, 49 associations réparties sur tout le territoire, appelées "Écoles des parents et des éducateurs" (Epe) dont la mission est de soutenir et d'accompagner les parents, les professionnels et les jeunes pour renforcer les alliances éducatives. Un portail informatique propose un agenda de rencontres, des revues, des publications, des outils ludiques de médiation.